

Dans cette édition :

- *Protection du patrimoine immobilier*
 - *Compensation financière pour l'atteinte aux milieux humides ou hydriques*
 - *Entente avec le Manoir Victoria de Québec*
-

Protection du patrimoine immobilier

Programme de soutien au milieu municipal

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a lancé un appel de projets dans le cadre du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*. Le programme vise à soutenir les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier.

Ce dernier a de nombreux bienfaits pour la société. Sa conservation favorise le développement durable, maintient ou améliore le cadre de vie et la qualité des paysages, procure aux citoyens et aux citoyennes un sentiment de fierté et contribue à définir leur identité, en plus de stimuler le tourisme ainsi que l'économie locale. Ressource fragile et non renouvelable, le patrimoine immobilier est toutefois menacé par le manque d'entretien et la négligence dont il peut être victime.

Clientèle et présentation d'une demande

Ce programme s'adresse aux MRC et aux municipalités. Plusieurs MRC d'une même région administrative peuvent s'associer pour présenter une demande commune. Si une municipalité présente une demande et que la MRC dans laquelle est située cette municipalité n'a pas présenté de demande, le ministère de la Culture et des Communications pourra accompagner les organismes municipaux dans leur concertation pour que cette demande provienne de la MRC. Néanmoins, si la MRC ne souhaite pas présenter de demande, celle de la municipalité pourra être admissible.

Les organismes admissibles sont invités à déposer leur demande d'aide financière du 5 juillet 2021 au 15 novembre 2021.

Le programme se décline en 2 volets :

Volet 1 - Entente pour la restauration du patrimoine immobilier :

Sous-volet 1a : Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée

Sous-volet 1b : Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale

Volet 2 - Entente pour l'embauche d'agents et d'agentes de développement en patrimoine immobilier.

Pour obtenir des informations supplémentaires sur ce programme, veuillez cliquer sur le lien suivant [Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - Initiatives de partenariat - Ministère de la Culture et des Communications \(gouv.qc.ca\)](#) ou communiquer avec le Ministère, à la direction régionale de votre territoire.

Le programme se termine le 31 mars 2022.

Compensation financière pour l'atteinte aux milieux humides ou hydriques

Consultation publique sur le projet de règlement

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a procédé en novembre 2020 à une consultation des clientèles et organisations concernées par l'actualisation du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*. Le projet de règlement fait l'objet d'une consultation publique du 7 juillet au 20 août 2021. Les documents en lien avec la consultation sont disponibles sur le site Internet du Ministère, à l'adresse suivante : [Projet de règlement modifiant principalement le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques et d'autres dispositions réglementaires \(gouv.qc.ca\)](#).

En vue de faciliter la lecture et la compréhension des documents, une séance d'information destinée au secteur municipal aura lieu le lundi 19 juillet de 13h30 à 15h00, par Teams, pour présenter le projet de règlement.

Vous trouverez au lien suivant un [formulaire](#) pour que les personnes intéressées s'inscrivent à la séance, au plus tard le 16 juillet 2021.

Entente avec le Manoir Victoria de Québec
Tarif préférentiel pour les membres de
l'ADGMRCQ

Votre association a renouvelé l'entente corporative avec le Manoir Victoria de Québec accordant à ses membres les tarifs préférentiels suivants :

| | Standard | Deluxe |
|-----------------------------------|-----------------|---------------|
| Juillet au 2 septembre 2021 | 245 \$ | 285 \$ |
| Du 3 septembre au 16 octobre 2021 | 185 \$ | 225 \$ |
| Du 17 octobre 2021 au 8 mai 2022 | 149 \$ | 189 \$ |

Chambres à deux lits: 10 \$ supplémentaire.

Ces tarifs sont sur disponibilité et non applicable durant le colloque de l'ADGMRCQ 2022.

Ces tarifs ne s'appliquent pas aux groupes de 10 chambres et plus.

Ces tarifs incluent aussi les avantages suivants:

- Stationnement intérieur avec service de valet (1 voiture/ chambre) à 25 \$ par jour;
- Appels locaux, cartes d'appel et frais virés à titre gracieux;
- Accès Internet haute vitesse sans fil gratuit.

Toutes les réservations doivent être effectuées en ligne ou auprès du département des réservations au 418-692-1030 ou au 1-800-463-6283 ou encore au reservation@manoir-victoria.com avec votre code préférentiel de réservation « ADGMRCQ ».

Jacques Laberge
Directeur général